Mairie de Remouillé
1 Rue de l'Hôtel de Ville
44140 REMOUILLÉ

2026-85-AT

ARRÊTÉ DE CIRCULATION
RÉALISATION BRANCHEMENT ENEDIS – D56 ET RUE PIERRE GARREAU

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise SPIE Citynetwork le Bignon.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des travaux de réalisation d'un branchement pour le compte d'ENEDIS, il y a lieu de réglementer la circulation sur la D56 et rue Pierre Garreau ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 02 novembre 2026 au 22 novembre 2026 inclus, la circulation de tous les véhicules sera alternée manuellement, dans le sens des points de repères décroissants, sur la D56 et rue Pierre Garreau.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules, légers comme poids lourds, sont interdits sur l'emprise du chantier, quelle que soit la largeur de voie laissée libre à la circulation. Ces interdictions seront matérialisées par les panneaux de signalisation B6a1 et B3.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SPIE Citynetwork le Bignon.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mercredi 14 octobre 2026
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU

MAIRIE DE REMOUILLE ★ 44140 (Loire-Atlantique)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : BRILLAULT Prénom : Florence
Dénomination : SPIE Citynetwork Le bignon Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0240676886 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : spie-cn-le-bignon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D56 - Rue Pierre Garreau
Code postal 44140 Localité : REMOUILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Branchement ENEDIS
3 interventions prévue sur la période demandée

N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :

Date prévue de début des travaux : 02/11/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 21

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 21 Date de début de réglementation 02/11/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☑ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☑
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☑	véhicules légers ☑
poids lourds ☐	poids lourds ☑	poids lourds ☑

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

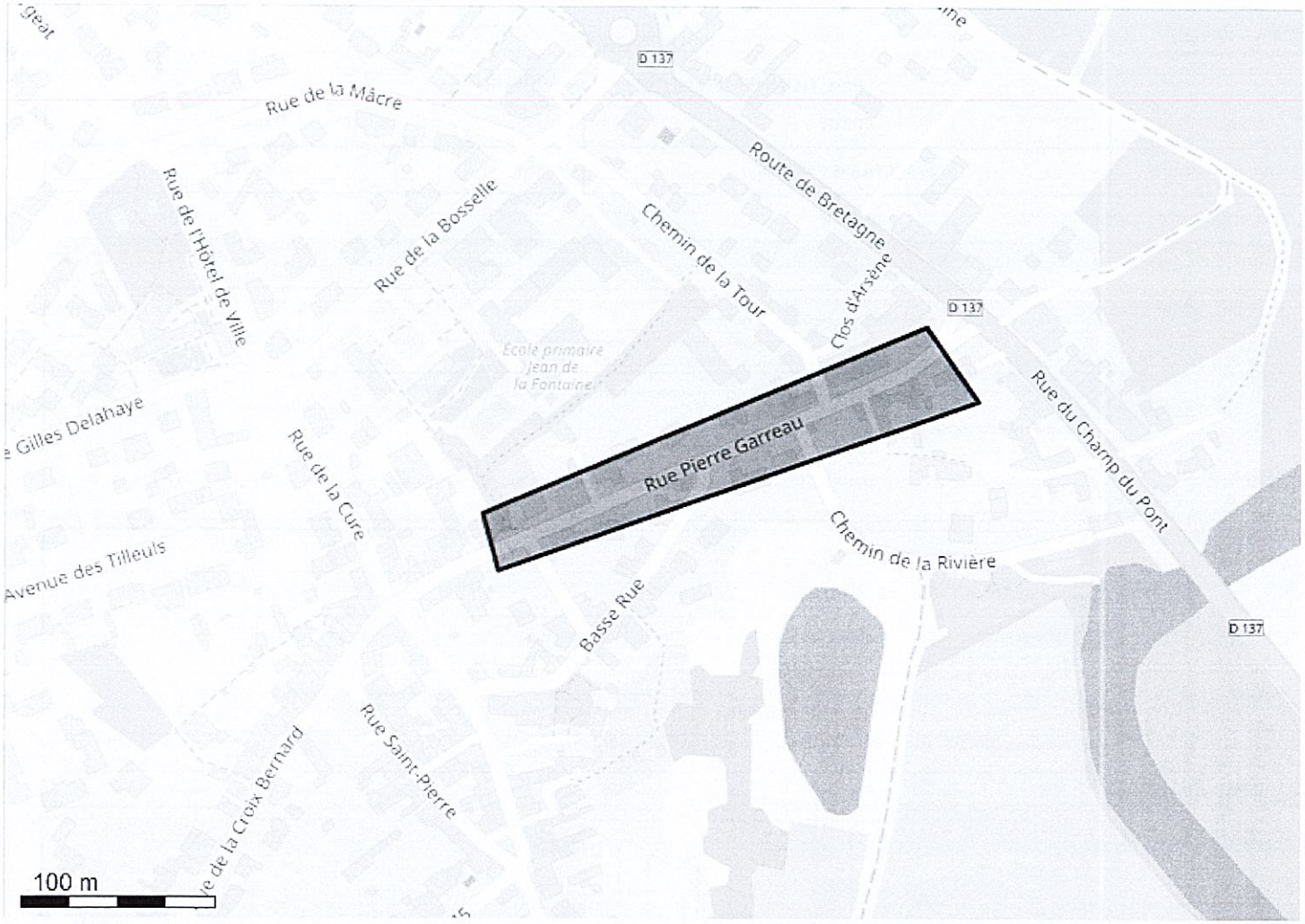
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 13 10 2026

Nom : BRILLAULT Prénom : Florence Qualité :

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.37599766,47.05607145 -1.37589037,47.05580831 -1.3726288,47.05659041
-1.37298285,47.05693394 -1.37599766,47.05607145</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(47.056071 -1.375998);(47.055808 -1.375890);(47.056590 -1.372629);(47.056934 -1.372983);(47.056071 -1.375998);

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

FICHE ETUDE

POSITIONNEMENT TABLEAU INTERIEUR

27/07/2026
Etude réalisée par : TALON Laure (REZE)
A transmettre à vos artisans

Nom du client :	CORTIE	N° d'affaire :	72631060
Adresse chantier :	25 RUE PIERRE GARREAU	Commune :	REMOUILLE

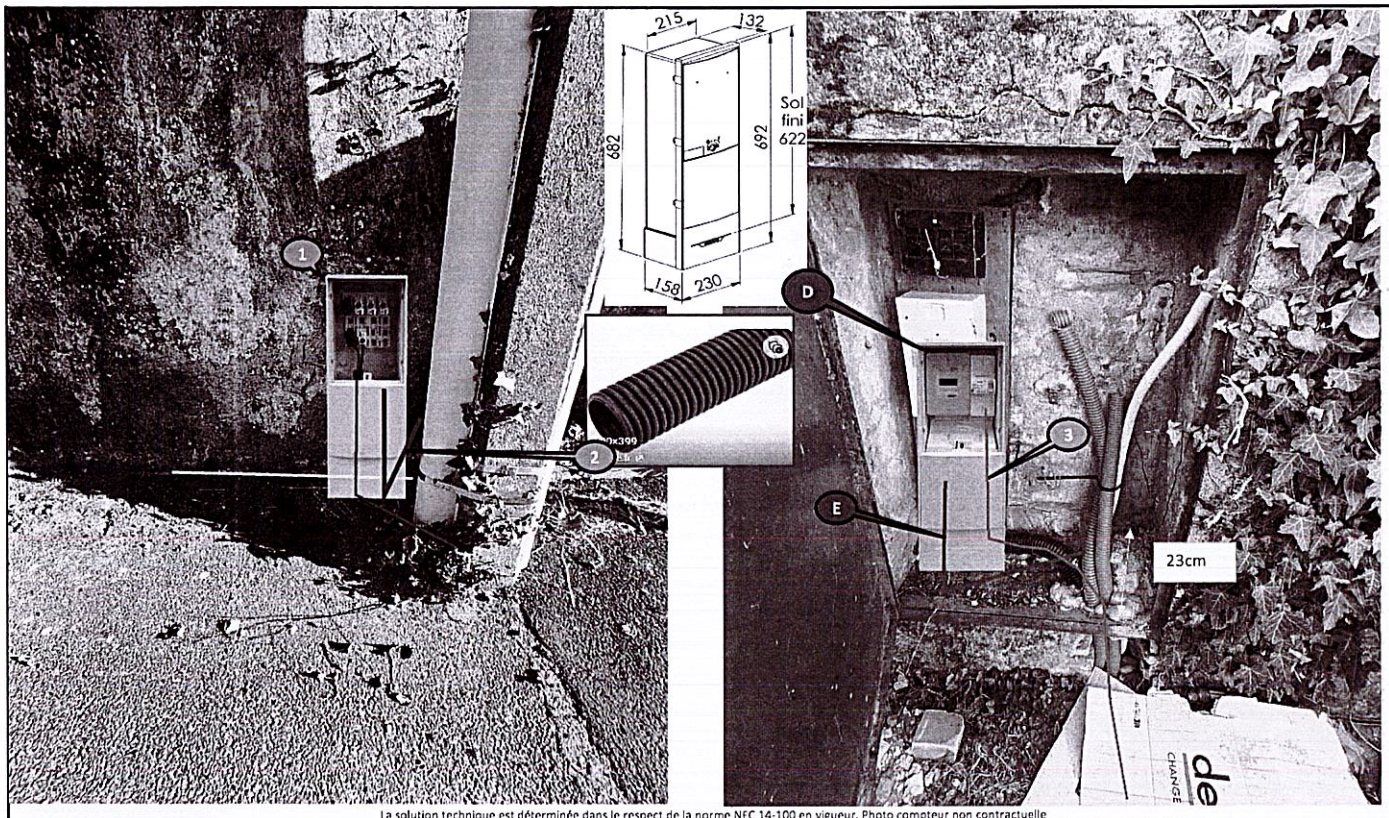
Nom et fonction de la personne au rdv : Madame Client — Date d'emménagement : selon délais

TRAVAUX : C07 Modification d'un branchement aéro-souterrain

Type de voie (liaison réseau) : Communale

A charge du client :	1 • Encastrement du coffret en cassant les fondations pour passage des fourreaux (ouverture de la fondation à la charge du client, ainsi que les travaux de finition de façade) **coffret remis à la cliente le jour de l'étude**	A réaliser
	2 passage d'un fourreau ROUGE diam 75 minimun (ou IK10) entre le coffret encastré côté domaine public vers la niche où sera posé le coffret avec compteur LINKY . **Le fourreau doit arriver en dessous du coffret et non au droit**	A réaliser
	3 Reprise de l'installation après disjoncteur par votre électricien. Présence de celui-ci pour faire la bascule le jour des travaux.	A réaliser
	(câble entre disjoncteur et maison)	

A charge d'Enedis :	A Dépose du branchement depuis le support jusqu'au comptage
	B dépose du panneau de comptage triphasé
	C Raccordement depuis le support en 4x25 puis en 4x35 Al sous GPC jusqu'au coffret à alimenter.
	• Terrassement liaison publique : moins de 0,50 cm en T2
	D Pose d'un coffret de comptage au dos du 1er , **MONOPHASE** , équipé compteur LINKY et disjoncteur de type S
	E Passage du câble de liaison en 2x35 AL du coffret au comptage (par le fourreau client)



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :	route passante et voitures arrivent vites, pas de stationnement dans la rue . Demander à la cliente si stationnement possible dans son entrée.
Commentaires : (Possibilité nacelle, accèssibilité, autres...)	acces nacelle ok **passage de triphasé 9 kva à monophasé 12 kva pour PAC** autres photos dans dossier*

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2019	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	AS2 - Branchement aéro-souterrain Type 2		8	1	Alu 35 mm²		9	0,35	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00	

Terrassement	Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
	1	0	1

L'ACCEPTATION DU DEVIS VAUT L'ACCEPTATION DE L ETUDE

Lu et approuvé, le :